

EthiFinance

Code de Conduite

Projet adopté par l'Assemblée Générale du 15 novembre 2006 et complété par le conseil du 13 décembre 2006

Conscients des responsabilités particulières liées à l'analyse extra financière, les collaborateurs d'EthiFinance (c'est-à-dire les administrateurs, dirigeants, salariés et stagiaires ainsi que les apporteurs d'affaires) s'engagent à respecter les principes fondamentaux décrits ci-après :

Indépendance

EthiFinance est totalement indépendante de toute organisation politique, religieuse, non gouvernementale ou sectaire. Ses collaborateurs refusent toute pression susceptible de compromettre la qualité et l'impartialité de leurs activités.

La structure et les statuts de Société Coopérative d'Intérêt Collectif choisis par EthiFinance complètent cet engagement.

Tout collaborateur adhère à la Politique d'Indépendance dont il a reçu et signé un exemplaire.

Professionnalisme

EthiFinance et ses collaborateurs mettent en œuvre une méthodologie ainsi que des processus de recherche et de réalisation des analyses extra financières détaillés dans le Système de Management de la Qualité d'EthiFinance.

Toutes les sources d'information sont transparentes, les résultats tracés et consultables.

Ces standards font l'objet d'une amélioration constante pour garantir une activité toujours plus professionnelle, validée par nos clients.

La Direction Générale expose chaque année au Conseil d'administration l'évolution des méthodes et la déontologie des analyses

Responsabilité

EthiFinance s'engage à entretenir une relation ouverte et constructive avec les entreprises et leurs parties prenantes.

EthiFinance s'engage, dans la mesure de ses moyens, à mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale et environnementale et de transparence.

Objectivité

L'information utilisée par EthiFinance et ses collaborateurs est analysée avec la plus grande objectivité, garantie par son Système de Management de la Qualité assurant l'homogénéité et la cohérence des analyses.

Confidentialité

EthiFinance et ses collaborateurs respectent les règles fixées par les autorités financières nationales et internationales relatives à la divulgation d'informations confidentielles afin de prévenir leur utilisation irrégulière.

En outre, tout analyste ou conseiller s'impose un devoir de réserve sur les informations qu'il aurait pu obtenir de manière directe ou indirecte de la part l'entreprise.

Conflits d'Intérêts

Les collaborateurs d'EthiFinance s'engagent à dénoncer toute situation de conflit entre des intérêts personnels et des intérêts professionnels qui pourrait affecter l'objectivité de leur approche et la qualité des réalisations. Sont en particulier interdits les dons, cadeaux ou avantages émanant d'organisations ou de personnes susceptibles d'influencer des décisions.

Honnêteté

EthiFinance et ses collaborateurs assurent , dans les limites permises par le Code du travail, n'avoir jamais été ni impliqués ni condamnés dans tout type d'affaire délictueuse.

EthiFinance et ses collaborateurs s'engagent à s'informer mutuellement de tout litige et de toutes leurs conséquences , auxquels ils seraient partie prenante, afin de permettre d'organiser la défense de celles ou ceux qui ne seront pas concernés directement ou indirectement par les infractions en cours d'instruction ou poursuivies

Non Discrimination

EthiFinance et ses employés s'engagent à lutter contre toute attitude discriminante, en particulier sur des critères tels que le genre, l'âge, la nationalité, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, le handicap ou la religion, etc...

Signal d'Alerte

Tout collaborateur d'EthiFinance qui éprouve un cas de conscience devant un acte ou un comportement ne semblant pas conforme à ce Code de Conduite peut en référer au Directeur Général, au Président du Conseil d'Administration ou à l'administrateur en charge des questions « Ethique et Déontologie ». Cette action peut être exercée à tout moment, de manière directe ou indirecte. Une telle action est traitée de manière confidentielle.

Sanction

Le Conseil d'Administration dispose d'un pouvoir de sanction des infractions.

Date et Signature précédée par « lu et approuvé »

